

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 12 mars 2019, à 19h00, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard  
Louise Arpin  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Martin Nichols  
Rosaire Phaneuf

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 45-03-19**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Mélanie Simard

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

- 22.1 Travaux de rapiéçage d'asphalte regroupé – Procédure d'appel d'offres public – Mandat à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
- 22.2 Démission de la responsable du camp de jour pour l'été 2019 – Approbation du processus d'embauche
- 22.3 Demande de subvention dans le cadre du programme fonds AgriEsprit (FAC)

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2018
4. Travaux de réaménagement des bureaux municipaux – Paiement suite au décompte #2 et autorisation de paiement – Approbation du conseil suite au droit de véto de Monsieur le maire
5. Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un garage au 948 rue Michon, soit le lot 3 404 928
6. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019
7. Acceptation des comptes
8. Période de questions
9. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
10. Loisirs – Information des représentants du CCL
11. Rapport des taxes impayées au 12 mars 2019 – Dépôt et décision du Conseil
12. Modification des heures d'ouverture et de fermeture pour le bureau municipal – Approbation
13. Démission de la secrétaire-trésorière adjointe – Approbation du processus d'embauche
14. Formation secourisme en milieu de travail – Inscription de l'inspecteur municipal
15. Formation de la suite Office – Inscription de la secrétaire-réceptionniste
16. Demande de dérogation mineure concernant le lot 3 404 928, 948 rue Michon – Décision suite aux recommandations du CCU
17. Déménagement d'un poteau électrique – Régularisation d'une situation problématique – 948 rue Michon
18. Fête Nationale du Québec – Demande d'assistance financière

19. Achat d'un nouveau croque-livre
20. Matinées gourmandes – Édition 2019 – Déclaration d'intérêt de participation
21. Fonds de développement rural – Approbation du projet soumis et participation financière de la Municipalité
22. Divers
  - 22.1 Travaux de rapiéçage d'asphalte regroupé – Procédure d'appel d'offres public – Mandat à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
  - 22.2 Démission de la responsable du camp de jour pour l'été 2019 – Approbation du processus d'embauche
  - 22.3 Demande de subvention dans le cadre du programme fonds AgriEsprit (FAC)
23. Dépôt de la correspondance
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

### **3- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2018**

Considérant qu'un avis public a été donné le 25 février 2019 concernant le dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*;

Considérant que Monsieur André Brodeur, C.P.A. auditeur, CA de la firme Laplante, Brodeur, Lussier inc., fait la présentation et les commentaires relatifs aux données du rapport financier;

Il est proposé par Martin Nichols  
 Appuyé par Louise Arpin  
 Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport financier déposé pour l'année terminée le 31 décembre 2018, tel que présenté, indiquant des revenus de 3 698 950\$, des dépenses au montant de 3 603 391\$, des affectations et conciliations fiscales au montant de 249 925\$, laissant un surplus des revenus sur les dépenses de 615 284\$, portant ainsi les surplus accumulés affectés et non affectés à 812 607\$, avant le transfert de la somme à calculer pour le secteur « égouts » à transférer au surplus affecté à la vidange des étangs aérés, totalisant une répartition des fonds comme suit :

Surplus accumulé non affecté :	585 675\$
Surplus affecté à la vidange des boues :	172 912\$
Surplus affecté aux allocations de départ :	22 983\$
Surplus affecté au Fonds de parc :	3 036\$
Surplus affecté au centre Synagri	28 000\$

**TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2018 : 812 607\$**

D'autoriser la transmission dudit rapport financier au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

### **4- TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX – PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE #2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – APPROBATION DU CONSEIL SUITE AU DROIT DE VÉTO DE MONSIEUR LE MAIRE RÉSOLUTION NUMÉRO 46-03-19**

Considérant la résolution numéro 217-09-18 adoptée le 4 septembre 2018 concernant l'adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation de Mylène Charpentier de la firme Boulianne Charpentier architectes relativement au paiement du décompte progressif #2;

Considérant la situation particulière que l'entrepreneur S.R. Martin a avec ses sous-traitants;

Considérant l'entente que la directrice générale, Josiane Marchand et l'entreprise S.R. Martin ont prise;

Considérant que Monsieur le Maire, Claude Roger a exercé son droit de véto prévu à l'article 142 du Code municipal suite à l'adoption de la résolution numéro 32-02-19, adoptée le 12 février dernier et suite aux nouvelles informations reçues;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
 Appuyé par Rosaire Phaneuf  
 Et résolu à l'unanimité

De retenir le paiement approuvé pour le décompte #2 à la compagnie S.R. Martin concernant les rénovations d'aménagement du bâtiment pour les bureaux municipaux, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

#### **5- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UN GARAGE AU 948 RUE MICHON, SOIT LE LOT 3 404 928**

Conformément à l'avis public du 22 février 2019, les informations sont données relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure lot 3 404 928 – Ajout d'un bâtiment accessoire au 948, rue Michon.

#### **6- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019 RÉSOLUTION NUMÉRO 47-03-19**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Nichols  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019, tel que rédigé.

#### **7- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 48-03-19**

##### **PAIEMENTS ANTICIPÉS**

L1900011	I	Hydro-Québec	11 970,25	\$	Électricité - Emplacements divers
L1900012	I	Ministre du Revenu du Québec	8 292,43	\$	DAS et contr - Janvier 2019
L1900013	I	Agence des douanes et du revenu	3 004,54	\$	DAS et contr - Janvier 2019
L1900014	I	Retraite-Québec	683,40	\$	Cotisations élus - RREM - Janvier
L1900015	I	Desjardins Sécurité Financière	1 111,25	\$	REER employés - Cotis Janvier
L1900016	D	Telus	57,49	\$	Cellulaire Voirie - Janvier
L1900017	I	Hydro-Québec	3 139,30	\$	Élect-Éclair publ-Pavil-Dek hockey
L1900018	D	Service de cartes Desjardins	1 520,47	\$	Poste-Ren CTQ-Antivirus-Balles pickleball
C1900070	D	Entreprises B.J.B. inc.	596,38	\$	Rép lumin rue-Dimmer Gym-Chauff Bur
C1900071	R	Loisir et Sport Montérégie	109,23	\$	Form CDJ - Marie-Soleil 5 février
C1900072	I	R. Bazinet et Fils Ltée	965,68	\$	Carburant - Véhicules municipaux
C1900073	D	Groupe CCL	649,33	\$	Enveloppes à fenêtres
C1900074	D	Imprimerie Maska inc.	178,21	\$	Enveloppes de retour #8
C1900075	D	Coopérative Informatique Municipale	398,68	\$	Module transm électr-Relevés 1 & 24
C1900076	R	Konica Minolta Business Solutions	159,56	\$	Copies imprimées - Janvier
C1900077	R	Association Directeurs municipaux	619,72	\$	Congrès Juin - Inscr J Marchand
C1900078	D	Praxair	364,41	\$	Location 3 réservoirs - Garage
C1900079	I	Groupe Environex	380,74	\$	Analyses eaux usées et pot-Janv
C1900080	D	Gestion Marcel G. Gagné inc.	115,78	\$	Mat entr ménager et équip
C1900081	D	Éditions juridiques FD inc.	264,71	\$	Compt taxes-Renov māj Code mun
C1900082	D	François Malo, arpenteur-géomètre	579,88	\$	Plan lotissement-Terr rue Mathieu
C1900083	D	Accès Info enr.	339,18	\$	Clavier & souris-Rempl antivirus post inform
C1900084	D	Buropro Citation	147,79	\$	Fournitures de bureau diverses
C1900085	R	PG Solutions inc.	87,63	\$	Frais trans JULO-Sept et Déc
C1900086	R	Énergies Sonic inc.	3 062,89	\$	Gaz propane - Gymnase - Janvier
C1900087	D	LeProhon	140,81	\$	Vérif air climatisé - Gymnase
C1900088	D	Groupe GFE inc.	170,71	\$	Installation carillon - Bureau
C1900089	R	La Rabouillère	287,44	\$	Dép-Mini-Ferme Fête familiale printemps

C1900090	D	Fondations D. Beauregard	48,84	\$	Matériel-Poste pompage Boucherie
C1900091	D	Clairon Régional St-Hyacinthe	420,81	\$	Publication-Offre empl -Empl voirie
C1900092	R	La Capitale Assurances	2 858,31	\$	Assurance collective -Prime Février
C1900093	R	Sel Warwick inc.	5 810,20	\$	Sel en vrac - Déglaçage des routes
C1900094	R	Municipalité de Saint-Jude	2 910,40	\$	Lect compt d'eau-Propr Gr Ligne
C1900095	D	Kréatif	156,95	\$	Modif site Web - Support technique
C1900096	D	JLD-Laguë	89,00	\$	Lumière tracteur-Caisse de graisse
C1900097	I	Réseau Internet Maskoutain	152,92	\$	Téléphonie IP Bureau - Février
C1900098	R	Accès Info enr.	3 009,62	\$	Tablet élus-Ord loisirs-Dép 50% équip
C1900099	R	Sel Warwick inc.	6 483,48	\$	Sel en vrac - Déglaçage des routes
C1900100	R	Enseignes André inc.	789,88	\$	Modif enseigne Bureau-Dépôt 30%
C1900101	I	Télé systèmes du Québec	86,23	\$	Alarme Garage - Crédit alarme Bur
C1900102	R	Tecnima inc.	361,01	\$	2 mats nouveau bureau-Dépôt 50%
C1900103	I	Groupe Maskatel LP	137,86	\$	Internet - Bassin et Pavillon
C1900104	R	Konica Minolta	155,64	\$	Location photocopieur - Mars
C1900105	D	Petite Caisse	325,25	\$	Eau-Café-Balles-Mat bur-Frs socc
C1900106	D	Purolator inc.	23,74	\$	Transport - Vérif ligne de vie
C1900107	D	Produits Beta Petrochimie	106,69	\$	Papier mains-Verres-Savon-Sacs poubelle
C1900108	D	Antonio Moreau Ltée	675,65	\$	Vêt travail insp-Manteau brigadière -Gants
C1900109	R	Céline Blanchette	735,00	\$	Cours du 17 fév-Prêts à rester seuls
C1900110	R	Mélanie Simard	1 034,74	\$	Remb tables-chaises bistro-Hall Gym

**TOTAL**

**67 770,11 \$**

**SALAIRES VERSÉS EN FÉVRIER 2019**

**29 176,81 \$**

**D:** Dépenses faites par délégation

**I :** Dépenses incompressibles

**R:** Dépenses autorisées par résolution

**COMPTES À PAYER**

Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	1 416,32	\$	Traitement des eaux usées - Février
Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	379,09	\$	Prélèvements d'eau potable - Février
Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	30,52	\$	Indexation annuelle - Ajustement 2019
Avizo Experts-Conseils inc.	1 373,95	\$	Hon ing - Prolong réseaux route 137 - Étape 1
Boulianne Charpentier architectes	5 679,77	\$	Hon prof - Réaménagement Bureau mun - Ph 4 et 5
Caisse Desjardins Région St-Hyacinthe	67 500,00	\$	Achat Caisse - Versement 3 de 8
Couture France	300,00	\$	Cours de yoga - Enfants - Versement 2 de 2
Énergies Sonic inc.	2 851,09	\$	Gaz propane - Gymnase
Enseignes André inc.	1 843,05	\$	Remplacement enseigne Bureau - Solde 70%
Entreprise Gendron	574,88	\$	Déneig cours et trottoirs - Vacances insp mun
Excavation Luc Beauregard inc.	2 035,06	\$	Déneig cour Gymnase - Versement 2 de 3
Excavation Luc Beauregard inc.	615,12	\$	Déneig cour Bureau - Versement 2 de 3
Gaudreau Sébastien	200,00	\$	Cours hockey-balle - Versement 2 de 2
Gibeault Johanne	450,00	\$	Cours méditation - Versement 2 de 2
Groupe de Géomatique Azimut inc.	6 231,66	\$	Numérisation - Plans des réseaux
Impressions KLM	1 460,19	\$	Journal municipal - Édition de février 2019
IT Cloud Solutions	551,19	\$	Renouv héberg copies sécurité - Mars 2020
Joyal Manon	275,00	\$	Cours zumba enfants - parasco - Vers 2/2
La Capitale assurances	2 858,31	\$	Assurance collective - Prime mars 2019

Leblanc Lison	1 155,00 \$	Cours yoga - Versement 2 de 2
Marobi inc.	27 088,11 \$	Déneigement des routes - Versement 4 de 6
Ministre des Finances du Québec	10 446,69 \$	Contravention - Nett cours d'eau - Vers 1 de 2
Plourde Cédric	565,00 \$	Cours futsal - Versement 1 de 2
Productions Royal Pyrotechnie inc.	2 000,00 \$	Fête nationale - Feux d'artifices - Dépôt 50%
Régie A.I.B.R.	50 470,34 \$	Quote-part - Débit réservé 2019 - Vers 2 / 2
Régie A.I.B.R.	14 167,21 \$	Eau consommée du 29-01 au 27-02-19
Régie interm Acton et Maskoutains	8 057,89 \$	Résidus domestiques - Février
Régie interm Acton et Maskoutains	3 719,05 \$	Matières recyclables - Février
Régie interm Acton et Maskoutains	1 005,98 \$	Matières organiques - Février
Santizo Carlos	365,00 \$	Cours de karaté - Session hiver
Sel Warwick	6 642,41 \$	Sel en vrac - Déglçage des routes
St-Germain Raphaël	500,00 \$	Activités sportives gymnase - Versement 2 de 2
Stelem	1 993,67 \$	51 tuteurs - Bornes incendie - 2e lot
Therrien Couture s.e.n.c.r.l.	459,90 \$	Hon prof - Constat infraction - Nett cours d'eau
Ville de St-Hyacinthe	732,39 \$	Cour municipale - Frais adhésion 2019
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>	<b>225 993,84 \$</b>	

#### MONTANTS ENCAISSÉS EN FÉVRIER 2019

Taxes et droits de mutations	920 025,12 \$
Permis émis	290,00 \$
Publicité journal et Centre Synagri	17 450,00 \$
Location de salles, locaux et terrains	270,00 \$
Inscriptions - Camp de jour de la Relâche	675,00 \$
Inscriptions - Activités diverses	1 643,00 \$
Divers: Remb TPS et TVQ par la Régie	2 671,65
Divers: Déneigement - Ville et St-Barnabé-sud	5 291,38 \$
Divers: Ristourne 2018 MMQ	2 742,00 \$
Divers: Tarification pour eau et égouts 2019 - Ville	12 079,12 \$
Divers: Crédit assurances et remb taxe scolaire pour Caisse	1 043,43 \$
<b>TOTAL - DÉPÔTS</b>	<b>964 180,70 \$</b>

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en février 2019 pour un montant total de 67 770,11\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en février 2019, au montant total de 29 176,81\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mars 2019, au montant total de 225 993,84\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de février 2019, au montant de 964 180,70\$.

#### 8- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

## **9- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de février 2019.

- Dépôt du rapport financier 2018
- Discussion concernant le dossier du recyclage du verre

*Monsieur Martin Nichols quitte à 19h59*

## **10- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL**

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Prochaine rencontre du CCL le 19 mars 2019.
- Nous sommes actuellement en période d'inscriptions concernant les activités pour la saison estivale.

*Retour de Monsieur Martin Nichols à 20h02*

## **11- RAPPORT DES TAXES IMPAYÉES AU 12 MARS 2019 – DÉPÔT ET DÉCISION DU CONSEIL RÉSOLUTION NUMÉRO 49-03-19**

Considérant que la vente d'immeubles pour taxes impayées sera effectuée par la MRC des Maskoutains le 13 juin 2019;

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal et de la date identifiée par la MRC des Maskoutains, la Municipalité doit déposer son rapport sur l'état des taxes impayées lors de la séance du Conseil du mois de mars;

Considérant les informations données par la directrice générale concernant le dossier en souffrance depuis 2017;

Considérant que la propriété accusant un retard pour le paiement des taxes de l'année 2017 doit être mise en vente pour éviter de perdre des sommes si on excède les délais de prescription;

Il est proposé par George-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport déposé mentionnant le dossier ayant un retard dans les paiements;

D'autoriser la directrice générale à entreprendre les démarches auprès de la MRC des Maskoutains pour la mise en vente, pour taxes impayées, de l'immeuble suivant, accusant un retard pour des taxes impayées depuis 2017, plus les intérêts:

Matricule : 3559 43 7787  
Adresse : 195 5<sup>e</sup> Rang

## **12- MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE POUR LE BUREAU MUNICIPAL – APPROBATION RÉSOLUTION NUMÉRO 50-03-19**

Considérant que le bureau municipal est ouvert 35 heures par semaine du lundi au vendredi et que durant la période estivale, le bureau municipal ferme le vendredi à 12h;

Considérant la demande de la directrice générale de fermer le bureau municipal tous les vendredis à 12h;

Considérant que tous les employés de bureau travailleront leur 35 heures par semaine, mais réparties différemment;

Considérant que la MRC des Maskoutains, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et plusieurs municipalités ferment tous les vendredis à compter de 12h;

Il est proposé par Louise Arpin  
Appuyé par Martin Nichols  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le nouvel horaire de travail des employés de bureau soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et 12h30 à 16h15 et le vendredi de 8h à 12h et ce à compter de la semaine du 18 mars 2019.

**13- DÉMISSION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE – APPROBATION DU PROCESSUS D'EMBAUCHE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 51-03-19**

Considérant la lettre de démission de Lucie Chevrier au poste de secrétaire-trésorière adjointe;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une nouvelle personne pour remplacer Madame Chevrier;

Considérant que l'offre d'emploi a déjà été publiée dans le journal Le Clairon et sur notre page Facebook;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Louise Arpin  
Et résolu à l'unanimité

D'entériner les procédures déjà faites par la directrice générale pour l'embauche d'une nouvelle personne au poste de secrétaire-trésorière adjointe.

De mandater les membres du Comité administration et personnel, Monsieur Rosaire Phaneuf, Madame Louise Arpin et Monsieur Claude Roger, maire, ainsi que Madame Josiane Marchand, directrice générale à procéder aux entrevues d'embauche pour le poste de secrétaire-trésorière adjointe.

**14- FORMATION SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL – INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL  
RÉSOLUTION NUMÉRO 52-03-19**

Considérant que le *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins* stipule qu'il faut assurer un nombre minimal de secouristes sur les lieux de travail afin que tout travailleur ou toute travailleuse victime d'un accident ou de malaise reçoive immédiatement les premiers secours et qu'à cet effet, la CNESST subventionne la formation d'un nombre minimal d'employés par entreprise (dans le cas de la Municipalité : un employé subventionné);

Considérant que l'inspecteur municipal avait reçu cette formation en 2016 et que son certificat de secouriste arrive maintenant à échéance;

Considérant qu'il est souhaitable que l'inspecteur municipal reçoive cette formation remboursée par la CNESST;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Monsieur Mario Poirier à cette formation de deux jours, qui est prévue les 10 et 17 avril prochains à Saint-Hyacinthe.

De rembourser à Monsieur Poirier les frais inhérents à ses déplacements sur présentation des pièces justificatives.

**15- FORMATION DE LA SUITE OFFICE – INSCRIPTION DE LA SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 53-03-19**

Considérant que Parcours formation offre une formation de la suite Office à toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains ;

Considérant que la secrétaire-réceptionniste est intéressée à suivre les formations Excel et Word intermédiaire;

Considérant que plus il y a d'inscriptions, moins le coût de la formation est élevé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Louise Arpin  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Madame Karine Rocheleau, secrétaire-réceptionniste à ces deux formations d'une journée chacune prévue les 11 et 17 avril prochains à Saint-Hyacinthe, au coût d'environ 200\$/chacune;

De rembourser à Madame Rocheleau les frais inhérents à ses déplacements sur présentation des pièces justificatives.

**16- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE LOT 3 404 928, 948 RUE MICHON –  
DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU  
RÉSOLUTION NUMÉRO 54-03-19**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal par monsieur Sylvain Chartier, propriétaire du 948, rue Michon;

Considérant que la demande vise à permettre l'implantation d'un garage détaché avec fondation (dalle de béton) d'environ 38 mètres carrés empiétant d'au plus 4 mètres dans la marge de recul avant du lot 3 404 928;

Considérant que l'article 14.2.3 du règlement d'urbanisme numéro 06-81 précise qu'un bâtiment accessoire est autorisé uniquement dans les cours latérale et arrière ;

Considérant que le tableau B faisant l'objet de l'Annexe C du règlement d'urbanisme précise que la marge de recul avant minimale à respecter, pour l'implantation d'un bâtiment, est de 9 mètres ;

Considérant que l'implantation du bâtiment principal établit la marge de recul avant approximativement à 10 mètres ;

Considérant qu'une bande de protection riveraine de 10 mètres est établie à l'arrière du terrain, limitant l'espace disponible pour la construction d'un bâtiment accessoire;

Considérant que le lot 3 404 928 est de forme irrégulière et que les dimensions du lot ne permettent pas, ailleurs à l'extérieur de la bande de protection riveraine, l'implantation d'un bâtiment accessoire, ce qui cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant que le 948 rue Michon est la dernière propriété de la rue et qu'aucune propriété ne se trouvera obstruée par l'alignement dérogatoire du bâtiment accessoire;

Considérant qu'une remise est présentement érigée à l'intérieur de la bande de protection riveraine;

Considérant que le projet vise la construction d'un garage détaché qui remplacerait la remise dérogatoire;

Considérant que la dérogation ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété du propriétaire voisin ;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 26 février 2019;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 948, rue Michon, visant à permettre l'implantation d'un garage, partiellement dans la cour avant et empiétant d'au plus 4 mètres dans la marge de recul avant, aux conditions suivantes :

1. que seul le garage détaché projet (6,1 m x 6,1 m) puisse empiéter dans la marge de recul avant;
2. que la remise existante soit démolie ou déplacée hors de la bande riveraine suite à l'aménagement du garage détaché projeté.



**17- DÉMÉNAGEMENT D'UN POTEAU ÉLECTRIQUE – RÉGULARISATION D'UNE SITUATION PROBLÉMATIQUE – 948 RUE MICHON  
RÉSOLUTION NUMÉRO 55-03-19**

Considérant la résolution numéro 54-03-19 concernant la demande de dérogation mineure au 948 rue Michon;

Considérant que la Municipalité doit déménager un poteau électrique dû à sa mauvaise localisation lors de son implantation, ce qui nuit au citoyen pour la construction d'un bâtiment accessoire au 948 rue Michon;

Considérant la soumission reçue des entreprises Excavation Luc Beauregard et la soumission verbale des entreprises B.J.B inc. pour le déménagement d'un poteau électrique;

Il est proposé par Martin Nichols  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Excavation Luc Beauregard inc. et les entreprises B.J.B. inc. à déménagement un poteau électrique au 948 rue Michon au coût d'environ 1 000\$, plus les taxes.

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

**18- FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 56-03-19**

Considérant que le Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2019 permet de faire une demande de subvention pour l'organisation de la Fête nationale à La Présentation;

Considérant que la Municipalité a déjà élaboré une programmation pour cette occasion;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Martin Nichols  
Et résolu à l'unanimité

D'adresser une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec;

D'approuver les documents de demande d'assistance financière pour 2019, tel que présentés;

D'autoriser Josiane Marchand, directrice générale, à signer les formulaires requis, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

**19- ACHAT D'UN NOUVEAU CROQUE-LIVRE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 57-03-19**

Considérant qu'en 2015, la Municipalité a fait l'acquisition d'un croque-livre (boîte de livres à partager) ;

Considérant qu'il y a lieu de changer ce croque-livre étant donné qu'il est installé à l'extérieur et qu'il est abimé ;

Considérant que des sommes ont été prévues au budget 2019;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un nouveau croque-livre au coût de 225\$, plus les frais de livraison, qui sera installé au 772 rue Principale;

**20- MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2019 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 58-03-19**

Considérant la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2019, chapeautées par la MRC des Maskoutains et financées en partie par le Fonds de développement rural (FDR);

Considérant que cet évènement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

Considérant que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de huit municipalités, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

Considérant que la Municipalité de La Présentation est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Louise Arpin  
Et résolu à l'unanimité

De déclarer l'intérêt de la Municipalité de La Présentation à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h; et

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, dont minimalement une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau chaude (60 degrés minimum) et potable à moins de 10 mètres des kiosques, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

De s'engager à fournir une personne-ressource employée par la municipalité qui travaillera à la mise en place des Matinées gourmandes sur son territoire, un samedi de 7 h à 15 h; et

De s'impliquer à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

## **21- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – APPROBATION DU PROJET SOUMIS ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉSOLUTION NUMÉRO 59-03-19**

Considérant la demande d'aide financière adressée à la MRC des Maskoutains pour évaluation et approbation, dans le cadre du Fonds de développement rural, par la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le projet consiste à aménager des oasis pour les papillons Monarques dans 5 zones sur le territoire de la Municipalité dont : le Bureau municipal, le centre Synagri, La Villa La Présentation (résidence pour aînés), l'école, et le cimetière pour contribuer à la restauration des habitats du monarque;

Considérant que la municipalité s'engage à payer le montant des frais excédentaires au montant de la subvention tel qu'indiqué dans les formulaires transmis;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Nichols  
Et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil de la Municipalité de La Présentation approuvent le projet soumis à la MRC des maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural, ainsi que la participation financière de la Municipalité tel d'indiqué dans les formulaires transmis;

Que le maire, Monsieur Claude Roger ou le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation l'entente avec la MRC des Maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural.

## **22- DIVERS**

### **22.1 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE REGROUPÉ – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE RÉSOLUTION NUMÉRO 60-03-19**

Considérant que depuis 2016, les Municipalités de Saint-Jude, Saint-Bernard-de-Michaudville et La Présentation se regroupent pour faire un appel d'offres conjoint concernant les travaux de rapiéçage d'asphalte;

Considérant qu'il est avantageux au niveau des coûts pour la Municipalité de La Présentation de faire un appel d'offres regroupé;

Considérant que l'estimation du coût des quantités requises pour la saison 2019 dépasse le seuil de 100 000\$ et qu'un appel d'offres public devra être effectué;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyée par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter à nouveau cette année de faire un appel d'offres regroupé pour les travaux de rapiéçage d'asphalte avec les municipalités de Saint-Jude et Saint-Bernard de Michaudville;

De mandater la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour la préparation du devis, de la publication de l'appel d'offres et de l'analyse des soumissions reçues;

D'accepter les documents d'appel d'offres pour l'exécution de travaux de voirie sur le territoire des Municipalités de Saint-Jude, Saint-Bernard de Michaudville et de La Présentation.

## **22.2 DÉMISSION DE LA RESPONSABLE DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2019 – APPROBATION DU PROCESSUS D'EMBAUCHE RÉSOLUTION NUMÉRO 61-03-19**

Considérant la résolution numéro 42-02-19 adoptée le 12 février dernier, concernant l'embauche de Rosemarie Letendre comme responsable du camp de jour pour l'été 2019;

Considérant que Madame Letendre nous a remis sa démission suite à l'obtention d'un emploi dans son domaine d'étude;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyée par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice des loisirs à entamer les procédures d'appel de candidatures et d'entrevue pour le poste de responsable du camp de jour pour l'été 2019.

## **22.3 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS AGRIESPRIT (FAC) RÉSOLUTION NUMÉRO 62-03-17**

Considérant que le Programme Fonds AgriEsprit (FAC) permet à la Municipalité de déposer une demande de subvention pour un projet répondant aux critères d'admissibilité;

Considérant que la Municipalité désire obtenir une subvention pour installer un toit sur la patinoire extérieure;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation autorise la présentation du projet ci-haut décrit a Financement agricole du Canada dans le cadre du programme de financement AgriEsprit;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de La Présentation à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

D'autoriser la directrice générale Josiane Marchand à signer le formulaire de demande et à fournir les documents requis.

## **23- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 13 février 2019

MRC – Procès-verbal du comité administratif du 18 décembre 2018

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 12 décembre 2018

MRC – Résolution numéro 19-01-18 – Matinée gourmande 2019 – Reconduction – Approbation

MRC – Résolution numéro 19-02-44 – Transport collectif régional – Projet concernant l'utilisation des places disponibles en transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif – Élargissement du territoire – Prendre acte

MRC – Résolution numéro CA 19-02-21 – Schéma d'aménagement révisé – Examen de concordance – Règlement numéro 244-19 – Municipalité de La Présentation

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 février 2019

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 mars 2019

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil administration du 27 février 2019  
RIAM – Résolution numéro 19-018 – Règlement numéro 127 établissant à l'égard des municipalités membres la tarification et les modalités de paiement pour les bacs livrés dans le cadre de l'appel d'offres APO 2019-02 BAC  
MMQ – Votre part de la ristourne 2018 de la MMQ  
MUNICIPALITÉ DE ST-JUDE – Résolution numéro 2019-03-085 – Travaux de rapiéçage d'asphalte – Procédure d'appel d'offres public – Mandat à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

#### **24- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

#### **25- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 63-03-19**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h08.

---

Claude Roger  
Maire

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et secrétaire-trésorière